

SB
1

Tribunal de Commerce
de Romans

ORDONNANCE PRESIDENT
FUSION

2003/203
R21

NOUS MICHEL FINOT PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS,

Vu la requête qui précède en date du 22 MAI 2003 arrivée au greffe le 26 MAI 2003 et les motifs y exposés,

Vu les articles L 225-147 et L 236-10 ET L236-11 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE,

Vu le projet de fusion par voie d'absorption de la société :

SARL TRULLA
ZA DE FIANCEY
LIVRON
RCS ROMANS B 415 168 293
PAR LA
SA SOLS
ZA FIANCEY
LIVRON
RCS ROMANS B 392 807 855

LA **SARL TRULLA** ferait apport à la société **SA SOLS** de l'intégralité de leur actif moyennant prise en charge par la société **SA SOLS** du passif de la **SARL TRULLA**

Désignons en qualité de commissaire aux apports et à la fusion :

MONSIEUR FRANCOIS GUERIN
7 AVENUE DE FORUM
26000 VALENCE

Chargé d'apprécier la valeur des apports en nature qui doivent être effectués au titre de la fusion et éventuellement les avantages particuliers pouvant exister dans le cadre de la dite fusion-absorption

et de dresser un rapport écrit sur les modalités de ladite fusion.

Fait à ~~ROMANS~~ le 26 MAI 2003

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
MICHEL FINOT



LE GREFFIER DU TRIBUNAL
MARC CAZIER

REQUETE CONJOINTE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

LES SOUSSIGNES :

Monsieur PELISSIER Mickaël

demeurant à LIVRON (Drôme) – Quartier Les Ramières

agissant en qualité d'Administrateur de la Société « SOLS » , Société Anonyme au capital de 130.000 EUROS dont le siège social est LIVRON (Drôme) – Zone d'activités de FLANCEY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro B 392 807 855

- Monsieur PELISSIER Gérard

demeurant à LIVRON (Drôme) – Quartier Le Bruchet

agissant en qualité de gérant de la Société « TRULLA », Société à Responsabilité Limitée au capital de TRENTE MILLE EUROS, dont le siège social est à LIVRON (Drôme) – Zone d'activités de FLANCEY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro B 415 168 293

ont l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir nommer un ou plusieurs Commissaires à la Fusion chargés :

- d'une part, conformément à l'article L 225-147 du code de commerce d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre de fusion à la Société « SA SOLS » par la Société « TRULLA »

- et, d'autre part, conformément aux articles L 236-10 du Code de Commerce et 257 du Décret du 23 mars 1967, d'établir un rapport écrit sur les modalités de ladite fusion.

Les Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants de la Société « SA SOLS » absorbante, sont :

- Commissaire titulaire : Monsieur Georges MARCEL, demeurant à MONTELMAR – 2 Chemin Sous GERY

- Commissaire suppléant : Monsieur ROUZAUD Alain, demeurant à PERPIGNAN – 10 AVENUE Pierre CAMBRES

La Société « TRULLA », absorbée n'est pas dotée de Commissaires aux Comptes.

Présentée à LIVRON

Le

11 05 03


Mr PELISSIER Mickaël
Administrateur de SOLS SA


Mr PELISSIER Gérard
Gérant de TRULLA SARL